

« La santé environnementale est intrinsèquement liée au droit à un environnement sain : l'exercice des droits et des libertés suppose la préservation des écosystèmes. Le droit de vivre dans un environnement respectueux de la santé, consacré en 2022 par l'Organisation des Nations unies comme un droit humain universel, est aujourd'hui fragilisé sous la pression des lobbies industriels et des reculs politiques » Nathalie Tehio, présidente de la LDH.

Edito

Choisir le progrès contre l'obscurantisme, c'est possible

La LDH, fondée après l'affaire Dreyfus, voue ses combats à la défense et à la promotion des Droits garantis par la Constitution, loi suprême de la République résumée dans sa devise, Liberté Égalité Fraternité.

Une Constitution ne tombe pas du ciel. Celle de la quatrième République promulguée le 27 octobre 1946, résulte d'une part, de l'issue de la 2^e guerre mondiale qui s'est terminée par la défaite du nazisme et de ses alliés et, notamment en France, par la chute de ceux pour qui la défaite de la France en 1940 a été la divine surprise qui a permis aux tenants de la révolution nationale de renverser la République honnie, et de mettre en place l'État Français, soit le régime de Vichy du maréchal Pétain, collaborationniste, antidémocratique et raciste. D'autre part, cette Constitution est aussi le résultat du combat de la Résistance contre l'occupant, ce dernier aidé avec zèle par le régime de Vichy dans la répression des résistants.

Au cours de la guerre s'est construite l'unification des mouvements de résistance clandestins d'où sera issu le Conseil National de la Résistance qui élabore alors un programme, signé à l'unanimité de ses membres le 15 mars 1944 intitulé « *Les jours heureux* ». Ce texte énonce les actions à mener en vue de la Libération, mais aussi les réformes à mettre en place après-guerre pour reconstruire le pays.

Les grands principes de 1789 sont affirmés dans le préambule de la Constitution - qui sera aussi celui de la 5^e République - qui proclame de nouveaux principes politiques, économiques et sociaux. La liberté, après avoir été étouffée pendant la guerre, redevient le principe fondateur de la vie politique française. L'égalité étendue aux femmes est garantie par la loi. La fraternité acquiert un contenu économique et social plus large et le caractère universel des droits de l'homme est solennellement réaffirmé : « *La République française [...] n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple* ».

Aux termes de l'article 3 de la Constitution, « *la souveraineté nationale appartient au peuple français [...] aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Il l'exerce, en matière constitutionnelle, par le vote de ses représentants et par le référendum* ».

Ce bref rappel historique nous montre que l'extrême droite a été vaincue en 1945. A-t-elle pour autant disparu ? L'actualité nous prouve hélas ! le contraire.

La République, bonne fille, abrite en son sein des mouvements qui n'ont pour objectif que de la détruire : certains ont été interdits, d'autres prospèrent comme le Rassemblement National. Ce dernier met en avant, comme concept fondateur de ses orientations politiques, la préférence nationale. Ce qui veut dire que le racisme, la xénophobie, l'homophobie sont aux fondements de ce parti. Cela en fait un émule du régime de Pétain dont il demande d'ailleurs la réhabilitation.

Pourquoi alors n'est-il pas interdit ? Au nom de la liberté d'opinion ? Mais le racisme, qui est au fondement de la préférence nationale, n'est pas une opinion : c'est un délit... Plus sûrement à cause de l'affaiblissement, pour ne pas dire la lâcheté de ses adversaires républicains, qui les conduit à renoncer à faire respecter la Constitution.

N'étant pas condamnée, l'extrême-droite sous les couleurs d'un RN dédramatisé par la grâce de ses adversaires, participe aux élections. Le cordon sanitaire républicain, coalition de tous les partis de l'arc républicain pour lui interdire tout succès par la voie électorale, est aujourd'hui en cours de décomposition car la droite dans ses diverses composantes, est de plus en plus aspirée par le RN.

Alors demain, le RN peut-il gagner les élections et arriver au pouvoir avec dans ses bagages un programme réactionnaire à faire pâlir d'envie Georgia Meloni ? Tout le monde en parle, certains s'y résignent, d'autres s'en réjouissent, dopés par la puissance des médias sous la coupe du milliardaire ultraconservateur Vincent Bolloré qui cherche à faire de cette possibilité une prophétie auto-réalisatrice.

Non, ce n'est pas fatal.

Pour cela, il faut que la gauche retrouve le chemin de l'ambition égalitaire, de la fraternité, de l'unité, pour redonner l'espoir aux classes populaires que la gauche « libérale » a abandonnées, aujourd'hui en cours de basculement vers le RN, qu'un monde plus juste est possible par la mobilisation de tous pour sortir le pays du marécage dans lequel il s'enlise.

Évitons-nous la honte de le voir sombrer dans les bras des fossoyeurs de la République et des Droits de l'homme qui lui sont consubstantiels.

N°64 – Juin 2026 Sommaire

- 1- Edito : Choisir le progrès contre l'obscurantisme, c'est possible
- 2- Nou pas bouger
- 2- Vers la grande sécession ?
- 3- La tolérance LGBTQUIA+ malmenée
- 3- Le coin du libraire
- 4- La psychiatrie publique en danger
- 4- Justice climatique, quand la lutte pour le futur entre dans les tribunaux

Nou pas bouger *

Le mardi 12 mai 2026, sur une antenne nationale, un homme politique de gauche, candidat à la prochaine élection présidentielle, est interviewé au cours de la tranche d'information matinale.

Parmi les sujets abordés figure en bonne place l'immigration, imposée par l'extrême-droite à la classe politique comme sujet sociétal de campagne depuis plus de quarante ans.

On parle évidemment de titres de séjour et l'interviewer, accessoirement « fils de » dont il a conservé le patronyme, mentionne la délivrance de 50 000 titres de séjour au titre du travail en 2025 ; et soudain, question au candidat, : « *Est-ce que, vous président, vous dites : « Ces visas-là, il n'y en a plus ? »* ». Et le candidat de renchérir : « *Ces visas-là, pourquoi pas ?* ». L'interview se poursuit avec, encore, la mention à deux reprises du terme « visa » en place de « titres de séjour », avant l'utilisation du terme « papiers », accepté communément pour désigner ces documents.

Ce glissement sémantique entendu dans la bouche d'un journaliste et accepté, dans le feu de la discussion, par un homme politique, pourtant très à gauche, consistant à utiliser le mot « visa » pour désigner un titre de séjour, est réducteur et inexact.

Réducteur : un visa sert à entrer en France et à y séjourner pour une durée courte, en général de trois mois, exceptionnellement jusqu'à un an, par exemple dans le cas d'une conjoint.e étranger.e de français.e, cette durée permettant à l'arrivant.e d'accomplir toutes les démarches pour l'obtention de son titre de séjour.

Inexact : au contraire, un titre de séjour permet à un.e étranger.e de s'installer durablement en France : trois titres de séjour existent actuellement : la carte de séjour temporaire, d'une durée d'un an ; la carte de séjour pluriannuelle, de 2 à 4 ans ; enfin, le Graal pour les étranger.es : la carte de résident, d'une durée de 10 ans.

Que nous dit ce glissement sémantique ? Soit les journalistes et les politiques sont définitivement hors sol car loin, dans leur vie quotidienne, des préoccupations de Messieurs et Mesdames Tout le Monde. Soit, plus pernicieux, en analysant le vocabulaire qu'impose, dans le débat, le journaliste : qu'un.e étranger.e n'aurait vocation qu'à passer provisoirement en France, pas à y prendre racine en fondant une famille, en achetant un logement, en construisant son avenir ici.

Cette terminologie correspondrait, dans une logique exclusive, à une politique, souhaitée par certain.e.s élu.e.s, n'envisageant qu'une immigration utilitaire permettant de combler le manque de personnel criant dans certains domaines de la vie économique, comme la santé, quitte à les refouler, une fois l'équilibre entre l'offre et la demande rétabli. C'est notamment cette position que défend le MEDEF dans une vision strictement économique.

C'est également à cette logique que répond le dispositif des métiers en tension mis en œuvre depuis 2021 : il consiste, depuis 2024, date d'un tour de vis supplémentaire de l'exécutif vis-à-vis des sans-papiers, à leur délivrer un titre de séjour d'un an, uniquement en fonction de leur utilité

professionnelle établie sur la base de listes de métiers manquant de main d'œuvre par région, et publiées par le ministère de l'intérieur ; le renouvellement du titre est subordonné à la persistance « statistique » de cette utilité.

Dernier étage, au jour d'aujourd'hui, de cette politique répressive et régressive en terme de droits de l'Homme : la circulaire du 25 janvier 2025, dite « Retailleau », sur l'admission exceptionnelle au séjour des migrants sans-papiers : nonobstant l'existence de familles dont les membres de plus de 18 ans pourraient prétendre à un titre de séjour Vie Privée Familiale, la circulaire n'envisage leur régularisation que sous l'angle du travail, en ne prenant en compte que le sort des personnes exerçant un emploi.

Et demain ? Loin d'une vision humaniste et ouverte de circulation des peuples d'un continent à l'autre telle que figurant à l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. ») et à l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale »), un ex-ministre de l'intérieur et probable candidat à la présidentielle de 2027, propose aujourd'hui un « moratoire » de trois ans sur le regroupement familial, ce dispositif créé en 1976 et permettant, sous conditions de ressources et de logement, à la famille d'un étranger travaillant et vivant en France, de le rejoindre.

Où s'arrêtera cet avilissement de la condition humaine ?!

* En 1986, Salif Keïta, artiste malien, avait écrit cette chanson en protestation contre l'expulsion en charter de 101 maliens sans-papiers à l'instigation du ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua.

Vers la « Grande sécession » ?

Peut-être se souvient-on que dans l'historiographie états-unienne on utilise pour parler de ce qu'on appelle en France la « Guerre de sécession » de 1865, le syntagme « Guerre civile ». Dans ce conflit entre deux modèles de développement - entre le capitalisme industriel et l'agriculture esclavagiste -, il n'y avait plus de pensée commune. En conséquence, le terme « sécession » semblait trop orienté vers le cadre constitutionnel, à rebours de « guerre civile » qui renvoyait au futur du pays. Il en est advenu, après l'écrasement de la Confédération au sud, un centrage vers la frontière, l'ouest, au prix du génocide des populations natives en même temps que la ségrégation et la discrimination subies par la population noire. Il ne s'agissait pas de morale mais de mise en avant d'un « *destin particulier* » que le gang Trump reprend en permanence. Les ravages sont lourds au point de permettre le retour du thème de la guerre civile. Un film (pas très bon et dont nombre de spectateurs n'ont retenu - et apprécié ? - que la violence) -, intitulé « *Civil War* » a mis dans l'actualité ce risque. Il y a deux ans, un roman de bonne facture, « *C'est ainsi que nous vivrons* » de Douglas Kennedy, prenait acte de cette dystopie américaine dans laquelle les habitants et les habitantes ne pouvaient plus vivre dans une seule société commune. En résumé, une seule solution, la partition du pays en deux unités opposées et en perpétuel conflit

./...

Ce futur évitait de mettre en avant la question économique et sociale : comment faire société ? Et pourtant, l'insupportable développement de la prédation, exercée par la fraction ultra minoritaire de milliardaires, appuyée sur le développement de la « Tech », sur un marché financier déraisonnable, sur le remplacement des actifs de long terme par des actifs spéculatifs à hyper court terme et sur une accumulation de richesses sans limite, ne peut se faire qu'au détriment de la majorité des populations, traitées comme des figurantes. C'est d'ailleurs le terme méprisant qu'utilisent ces barons du fric pour parler des gens du commun.

Aujourd'hui, la véritable grande sécession, c'est celle-là ! Un exemple parmi tant d'autres : le dérèglement climatique touche tous les êtres vivants sur la Terre ? Il suffit de le nier pour cacher que ces classes sociales préparent cette séparation entre celles et ceux qui crèveront et celles et ceux qui s'en sortiront dans des lieux qui vont de l'espace, plus ou moins lointain, à l'instauration de « gated Cities » sans pauvres, sans migrants, sans opposants.

Dans un livre à relire encore aujourd'hui, Karl Polyani, écrivait, après la fin de la Seconde guerre mondiale, qu'après le capitalisme sauvage qui produisit crises, puis guerres dévastatrices, il fallait une « *Grande transformation* », le titre de son livre, c'est-à-dire une prise en charge de toutes les populations. Il ne pouvait pas prévoir qu'à la fin de cette période, avec Reagan et Thatcher et tous les autres monstres qui règnent aujourd'hui, ce serait la période de la « Grande Régression ». Au bout du bout, ce qui se profile, c'est bien la volonté des ultra-possédants d'abandonner les communs d'une société dont ils et elles ne veulent plus. En inversant le slogan de certaines manifestations d'avant ce temps, « *Rien n'est à nous, Tout est à eux* » ! La « *Grande sécession* » c'est leur but, leur stratégie. Et comme il faut des troupes pour se garder des pauvres, l'extrême droite est là, avec comme slogan central le « Grand remplacement » pour fédérer leurs violences.

Est-il encore temps pour nous de nous opposer à ce futur qui n'est pas irrésistible ? Il y faudra une « *Grande mobilisation* ». Au boulot, citoyennes et citoyens d'ici ou d'ailleurs !

La tolérance LGBTQIA+ malmenée

Stupéfaction et sidération face aux actes de vandalisme perpétrés à Arcueil à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le dimanche 17 mai 2026.

Autour de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, les initiatives de communication mises en place par la mairie d'Arcueil, de sensibilisation contre les discriminations, ont été volontairement dégradées (affiches arrachées et taguées, drapeaux déchirés, salissement de marches sur lesquelles devaient être peintes les couleurs arc-en-ciel LGBT).

L'implication et les efforts pour plus de tolérance de certaines municipalités, notamment celle d'Arcueil, aux côtés du mouvement associatif, viennent pallier l'action défaillante de l'Etat dans ce domaine, au vu de l'avis très critique émis dernièrement par la CNCDH¹ sur le bilan du Plan national pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+. Alors même que depuis 10 ans, les crimes et délits visant les personnes LGBT ont triplé, ce combat est plus que jamais d'actualité et doit être poursuivi avec détermination.

Une résolution du Conseil économique, social et environnemental (Cese)¹ souligne ainsi qu'on assiste à un développement de mouvements anti-genre qui « *trouvent désormais un écho favorable au sein des sphères politiques et médiatiques de nombreux pays, dont la France* ». Le Cese relève également que ces mouvements anti-genre sont « *alimentés de manière exponentielle, par des financements massifs. La France, pourtant engagée sur la scène internationale sur les sujets d'égalité femmes hommes, est le deuxième pays d'Europe à enregistrer le chiffre le plus élevé de sources de financement anti-genre (165,7 millions de dollars US), juste derrière la Hongrie (172,2 millions de dollars US)* ». Ces fonds privés (notamment abondés en France par le milliardaire Pierre-Edouard Stérin et la fondation Jérôme Lejeune) participent au financement de campagnes anti-avortement, de manifestations anti-LGBT, de thérapies de conversion ou encore de campagnes contre l'éducation à la sexualité.

¹ [Avis de la CNCDH](#) adopté le 19/03/2026 portant « Evaluation du Plan national pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ »

² [Résolution du 25/03/2026 du Cese](#), "Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre"

Vous avez dit LDH ?

La Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen, créée en 1898 en référence à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789, se dénommait jusqu'ici en abrégé dans ses statuts, « **LDH** » et « **Ligue des droits de l'Homme** ». Lors de son dernier congrès, l'association vient d'ajouter à ces dénominations un troisième nom abrégé, qui peut donc également être utilisé pour la désigner : « **Ligue des droits humains** ».

Le coin du libraire

. « [Le monde confisqué – Essai sur le capitalisme de la finitude \(XVIe-XXIe siècle\)](#) » d'Arnaud Orain (Ed. Flammarion - 368 pages - 2025)

. « [La racialisation du monde](#) » de Régis Meyran (Éditions de l'Aube - 09/01/2026 - 208 pages - 19€)

. « **Ce que Sarkozy n'a pas dit sur la prison. Journal de 87000 prisonniers** » de Laélia Véron et l'OIP-SF (Tract n°76 - Ed. Gallimard - 28/05/2026 - 3,49 €)

. « **Le grand détournement – Comment milliardaires et multinationales captent l'argent de l'Etat** » de Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre (Allary Editions - 11/09/2025 - 19,90 € - 224 pages)

La psychiatrie publique en danger

La fermeture d'unités de soins à la Fondation Vallée de Gentilly illustre l'abandon, depuis des dizaines d'années, de la psychiatrie et la pédopsychiatrie publiques, conduisant des adolescents à être hospitalisés dans des services adultes et des enfants à ne pas pouvoir être suivis dans des centres adaptés. La politique à l'œuvre concourt à une maltraitance généralisée.

Le 19 février 2026, l'ARS (Agence régionale de santé) Ile-de-France a suspendu 4 unités de soins de la Fondation Vallée, soit au total 60 places d'hospitalisation pour enfants. Cela représente 70% des lits de pédopsychiatrie du Val-de-Marne et 25 % des lits en Ile-de-France ! Pour justifier sa décision, l'ARS reproche notamment à la Fondation Vallée le recours à l'isolement et à la contention en pédopsychiatrie. Or, ces pratiques n'ont pas été constatées par la certification validée par la Haute autorité de santé.

« La Fondation Vallée est un des berceaux de la pédopsychiatrie publique moderne et engagée, offrant des soins pluridisciplinaires et de qualité auprès des jeunes aux pathologies lourdes et invalidantes. Cela, dans une dynamique humaine d'accueil de la souffrance des enfants et de leur famille et non dans une optique purement neurodéveloppementale, très en vogue actuellement, qui nie la dimension psychique de ces jeunes patients. L'admission pour soins hospitaliers au long cours est devenue une rareté, tant et si bien que des enfants autistes sont conduits en Belgique, faute de places en structure spécialisée sur le territoire, ce qui est une hérésie » souligne le [Collectif des 39](#). Les enseignants de la FSU, Fédération syndicale unitaire, s'alarment également de « la dissolution silencieuse d'un fleuron public de la pédopsychiatrie française » et rappelle que « la Fondation Vallée incarnait une conception différente du soin en pédopsychiatrie, qui prônait avant tout une approche globale et intégrative de la personne ».

Alors comment en sommes-nous arrivés à cette décision de fermeture ? La pression de la secte de l'église de scientologie et un lynchage médiatique relayant des accusations infondées y sont pour beaucoup. Cela a contaminé « l'espace public, entraînant confusion et colère de la communauté soignante en pédopsychiatrie. Celle-ci souhaiterait être soutenue par une politique publique d'envergure qui, pourtant, semble au contraire s'en détourner, accélérant une privatisation d'offre de soins » estime le Collectif des 39.

« L'inquiétude est grande sur l'avenir de la psychiatrie publique et de la psychanalyse en France, attaquées par des lobbies de droit privé qui, à l'image de la Fondation FondaMental ou de l'Institut Montaigne, ont l'ambition de « révolutionner » la psychiatrie en France. Soutenus par de grands groupes financiers, ils portent une vision neuro-développementaliste et libérale qui prétend tout résoudre par des batteries de test et de « médecine prédictive », s'inquiète le syndicat CGT Santé et Action Sociale.

Justice climatique, quand la lutte pour le futur entre dans les tribunaux

Le groupe local d'Amnesty International et la section LDH du Val-de-Bièvre invitent à une projection-débat, le jeudi 18 juin à 20h au cinéma La Tournelle de L'Haÿ-les-Roses, autour du film documentaire « *Quand la lutte pour le futur passe par les tribunaux*. Cartographie du combat pour la justice climatique en Europe » de Zouhair Chebbale.

Face au réchauffement climatique et à l'inaction de leurs gouvernements, des citoyennes et citoyens européens décident de traduire leurs États devant les tribunaux.

A travers les regards scientifiques d'experts, les plaidoiries des avocats et la prise de parole des citoyennes et citoyens, la série « *Justice climatique* » aborde la lutte écologique pour lutter contre le changement climatique qui menace l'exercice de nos droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.



Poursuivons la réflexion...

Retrouvez analyses et débats sur le site Internet de la section LDH du Val-de-Bièvre et sur la page Facebook.

- [Maltraitance des étrangers à la préfecture de Créteil](#)
- [Non à l'OQTF ! Un titre de séjour pour la famille Boudich !](#)

PERMANENCE D'AIDE JURIDIQUE

Maison des syndicats, en face de la Mairie, 1^{er} étage
34, rue Jean-Jaurès, 94240 L'Haÿ-les-Roses

TOUS LES SAMEDIS de 9h à 12h30

07 66 58 93 83

ldh-lhay-valdebievre@ldh-france.org
<https://ldh94valdebievre.wordpress.com/>

Ont contribué à ce N° : Michel des Bruères - Marie-Hélène Elbaz - Jean Frouin - Dominique Guibert - Claude Richard